

Madame la Rectrice,

Le temps des belles paroles et des vaines promesses est décidément terminé. Après vous être engagée à une pratique exigeante et régulière du dialogue social, après avoir rappelé votre attachement au Service public d'Education, après avoir promis que vous soutiendriez les collègues victimes de violences, après avoir insisté sur le rôle essentiel que jouent les AESH au quotidien, les actes et les chiffres viennent contredire vos déclarations. Les alertes que nous vous adressons restent presque systématiquement sans réponses, les collègues qui vous sollicitent se sentent abandonnés, et ce sont maintenant 272 postes que vous allez supprimer dans notre Académie. L'Ecole ne tient plus qu'à un fil – et ce n'est pas le fil du cerf-volant, métaphore douteuse avec laquelle notre ministre entendait nous flatter !

Avant d'aborder l'ordre du jour, la FSU tient à vous faire part, une nouvelle fois, de la colère et de l'inquiétude des collègues sur de multiples sujets.

La lecture restrictive, et en partie erronée, des textes relatifs au Supplément Familial de Traitement risque de priver de nombreuses et nombreux agents d'un complément de rémunération auquel ils et elles ont pourtant droit. La FSU vous a alertée dès le mois de décembre, en vain. Alors que les salaires des fonctionnaires et contractuel·les sont toujours insuffisants, l'Académie de Normandie demande aux parents bénéficiant du SFT de renvoyer une nouvelle fois des dossiers complets comme si les enfants pouvaient disparaître d'une année sur l'autre, en exigeant pour toutes et tous des pièces qui n'ont pas lieu d'être et en exposant certaines femmes à la violence de leur ex-conjoint. Les effets seront sans doute intéressants pour l'administration qui fera ainsi des économies sur le dos des agent·es, ou découragé·es de faire les démarches ou dont les dossiers auront été rejetés abusivement.

La FSU continue également de dénoncer l'écriture et l'application restrictive des circulaires relatives aux temps partiels, malgré les échanges répétés en GT et en CSA. Ces pratiques portent directement préjudice aux femmes, et constituent une atteinte persistante à l'égalité professionnelle. Elles traduisent l'absence de volonté politique d'avancer sur ce sujet : les alertes restent sans effet, les pratiques ne sont pas revues. L'absence de recrutement d'une référente égalité professionnelle est encore un exemple du désintérêt manifeste pour cette question, encore une fois les belles paroles ne suffisent pas.

De la même manière, l'absence de versement de la prime REP aux AED et aux AESH ayant exercé en REP avant 2023 malgré leurs démarches prive des personnels déjà mal payés d'une indemnité à laquelle ils et elles ont désormais droit. Ces délais interminables sont une nouvelle fois le signe de l'absence de considération que l'administration accorde à ces personnels qu'elle maintient volontairement dans la précarité. En témoigne également le retard pris dans la mise en œuvre de la grille d'avancement des AED en CDI. Celle-ci devait entrer en vigueur en septembre, mais les engagements pris en novembre ne sont pas toujours tenus et aucun AED n'en voit aujourd'hui les effets. La FSU lance une pétition à ce sujet pour exiger la mise en œuvre de cette grille. De même, votre absence de réponse quant aux jours de fractionnement montre le peu de cas que vous faites des AESH. Comme le ministre qui, dans une déclaration scandaleuse, ose dire qu'elles bénéficient d'un « quasi-statut » pour ne pas leur accorder enfin le statut qui les sortirait de la précarité, sans doute estimez-vous qu'elles bénéficient de quasi-jours de fractionnement qui vous permettent de ne pas appliquer ce que pourtant d'autres académies appliquent.

Toujours sur le même principe, la justice a rendu son jugement par la décision de la CAA de Bordeaux en date du 07.12.2023 qui a confirmé que toute HSA effectuée au-delà de 4 ETP en heures postes doit

générer une IMP de Taux 4 pour la coordination des APSA. Pourtant, l'académie de Normandie persiste à refuser ce droit aux collègues concerné·es.

Depuis le 1er janvier 2026, le SMIC a été revu à la hausse sans que le minimum fonction publique ne soit revu, ni que la valeur du point d'indice ne le soit non plus. Cela induit des effets de SMICardisation de plus en plus accentué sur les grilles indiciaires, notamment en catégorie C au point où désormais les premiers échelons des deux premiers grades sont en-dessous du minimum légal. Le pied de grille du B est lui à peine à 2 points d'indice au-dessus. Le problème d'attractivité des métiers ne sera réglé que par une revalorisation salariale conséquente.

Malgré tout, les reculs sur les réformes imposées contre la communauté éducative sont réels et le ministère n'a pas eu le choix que d'écouter, trop tard certes, les personnels : les groupes de niveaux, réforme de tri social, ne sont enfin plus obligatoires en collège, le parcours en Y dans les lycées professionnels est un échec. Cela devrait servir de leçon pour la suite : réformer l'Ecole contre l'expertise de celles et ceux qui la font n'est pas possible !

Suite à ces reculs, que devient la 26ème heure de 6ème ? La technologie va-t-elle retrouver sa place dans les enseignements des élèves de 6ème, mettant fin à l'inacceptable rupture des apprentissages engendrée par sa suppression à la rentrée 2023 ?

Alors que les assises de la santé scolaire ont fait un constat préoccupant concernant l'état de la santé mentale de notre jeunesse, les postes offerts au concours de PsyEN ont chuté de près de 30% entre 2017 et 2023. La santé mentale a été reconnue « grande cause nationale » en 2025 mais la baisse des postes offerts au concours de PsyEN se poursuit en 2026. La FSU dénonce l'incohérence de cette politique, le décalage entre la communication du MEN et l'intendance qui ne suit pas, des équipes pluri-professionnelles incomplètes. On préfère former des personnels repères en santé mentale en 2 jours plutôt que de s'appuyer sur les PsyEN, dotés d'un Master en psychologie !

La FSU relaie également la vive inquiétude des services d'orientation quant au devenir de leurs missions, quant à l'avenir des Centres d'Information et d'Orientation, alors que les IG viennent de passer dans notre académie pour auditionner des PsyEN, DCIO des CIO du Havre, Rouen sud, la chaîne hiérarchique des services d'orientation est aussi interrogée. La conception portée par la FSU d'une orientation émancipatrice est aux antipodes de la conception de l'orientation régionale rabattue à l'information sur les métiers en tensions du bassin d'emploi.

Concernant l'ordre du jour, après un cafouillage ministériel qui aurait pu être risible si les effets n'en étaient pas si graves, la suppression de 272 postes dans notre Académie vient s'ajouter aux centaines de postes déjà supprimés les années précédentes. Comment prétendre mieux accompagner la difficulté scolaire en dégradant toujours les conditions d'enseignement ? Comment faire vivre une école réellement inclusive en empêchant l'adaptation individualisée dont ont besoin les élèves en situation de handicap ? Comment résoudre la crise d'attractivité que traversent nos métiers en maltraitant les personnels, en leur imposant des mesures de carte scolaire et des services morcelés, dont on connaît les conséquences sur les collègues ? Comment améliorer le remplacement alors qu'en ce moment des milliers d'élèves normands perdent déjà de trop nombreuses heures de cours ?

Dans le premier degré, la baisse démographique est aujourd'hui instrumentalisée pour justifier une politique de suppressions de postes qui attaque frontalement le maillage scolaire du territoire. Comme l'a dénoncé la FSU, cette logique purement comptable conduit à des fermetures de classes et à une déstabilisation des écoles, avec des conséquences immédiates sur les conditions d'apprentissage des élèves. Dans le second degré, l'argument de la baisse démographique n'est pas plus entendable. Non seulement, cette politique de destruction de l'enseignement public était déjà à l'œuvre quand les effectifs étaient en hausse mais si l'on regarde les seuls LGT normands, l'on constate qu'ils perdent 25 postes pour une hausse démographique de 15 élèves : les enjeux sont bien de faire

des économies sur le dos des élèves et des personnels ! Là où la baisse des effectifs devrait permettre d'améliorer l'enseignement et de mieux répondre aux besoins des élèves, le ministère fait le choix inverse, au prix d'un affaiblissement durable du service public d'éducation et d'un renoncement assumé à l'égalité scolaire sur l'ensemble du territoire.

Dans sa « lettre aux professeurs », Edouard Geffray faisait remarquer le 22 janvier 2026 que les enseignant·es « font reculer les ténèbres », qu'ils « allument patiemment les lumières de l'esprit humain. » Ces métaphores lumineuses oublient de dire que ces missions nécessitent des moyens, et donc la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et d'investissements massifs, à rebours des choix faits depuis trop longtemps. Etre le « témoin éternel du monde qui s'en va » tout en étant « en même temps le précepteur du monde qui naît » est, vous en conviendrez, un exercice périlleux qui impose de former les personnels, de les rémunérer à la hauteur des missions qui leur sont confiées et de les traiter avec respect.

Si « notre avenir commun se joue, chaque jour, dans {nos} classes », alors il est grand temps de redonner à l'Ecole publique, laïque et obligatoire les moyens de fonctionner. C'est pourquoi la FSU continuera sans relâche à se battre avec les personnels pour défendre le Service public d'Education et celles et ceux qui le portent à bout de bras.